

1er Mai 2026,

Mur des Fédérés au Cimetière du Père-Lachaise,

- Discours de la Libre Pensée -

Amis, Citoyens, Compagnons, Camarades,

La Fédération nationale de la Libre Pensée est présente aujourd'hui devant ce Mur Glorieux des Fédérés, elle sera aussi présente dans les Manifestations aux cotés des syndicats qui défendent les intérêts des salariés, contre tous ceux qui préparent la Guerre.

Il y a 155 ans, le Prolétariat parisien montait à l'assaut du ciel contre la réaction, le cléricisme et le Vieux-monde. Pendant deux mois, une semaine et quelques jours, la classe ouvrière dressait le programme révolutionnaire d'un véritable gouvernement ouvrier du peuple, pour le peuple, par le peuple.

La Commune de Paris interdisait le travail de nuit, luttait contre l'exploitation capitaliste, fondait l'Ecole laïque et décrétait, pour la deuxième fois dans l'histoire du pays, la Séparation des Eglises et de l'Etat.

la Séparation des Eglises et de l'Etat, intéresse tout particulièrement notre association : la Liberté de penser qui s'incarne dans la liberté de conscience, défendue par la Laïcité institutionnelle EST garantie par la Séparation des Églises et de l'État.

Cette liberté est gravement menacée aujourd'hui par une multiplication des Interdits, qui se manifestent par la mise en place autoritaire d'une Idéologie d'État avec la mise en œuvre de la loi « *Séparatisme* » du 24 août 2021 et l'annonce d'un projet de loi visant à durcir, selon les propres termes du ministre de l'Intérieur Nunez, ladite loi de 2021

La loi « *Séparatisme* » organise l'oppression des consciences

Il y eut d'abord la loi du 25 mai 2021 dite de « *Sécurité globale* » qui visait à un contrôle généralisé des individus par une surveillance et une répression de tous les instants. Jamais, depuis des décennies, l'expression « *Police partout, Justice nulle part* » n'a été aussi vraie.

Cette oppression de l'Etat a été complétée par l'adoption de la loi « *Séparatisme* » du 24 août 2021 dont l'objectif est d'imposer une véritable Idéologie d'État, notamment par l'intermédiaire de la signature par les Associations d'un **Contrat d'Engagement Républicain** pour obtenir le droit de se réunir dans une salle municipale ou d'avoir une aide quelconque pour son fonctionnement.

C'est le principe même de la Liberté d'association qui est remis en cause. Cette loi dite « *Séparatisme* » est certainement la loi la plus anti-laïque de la V^{ème} République ! C'est une loi liberticide qui assassine la liberté de conscience et qui assassine la liberté d'association.

Ce pays est régi aujourd'hui par trois grandes lois de liberté associatives. La *loi de 1884* sur les Syndicats. Il y a la *loi de 1901* qui est la plus grande loi de liberté d'association Et il y a la *loi de 1905* qui organise la liberté des cultes.

Ces trois lois sont aujourd'hui menacées par la loi « *Séparatisme* » de 2021 qui veut imposer un seul modèle d'association sous la férule de l'État avec les valeurs de l'État. Quand on nous saoule à longueur d'année sur les valeurs de la République qu'ils sont incapables de définir, en fait les valeurs de la République qu'on veut nous imposer, ce sont les valeurs de leur V^{ème} République, les valeurs d'un État réactionnaire, un État aujourd'hui en décomposition.

On veut mettre les Associations au garde-à-vous

Un exemple : L'engagement n° 7 indique que « *L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.* » Et si on préfère *l'Internationale, le Drapeau Rouge, ou Noir, ou Rouge et Noir*, on devient répréhensible d'une action de Justice ?-

Il faut donc faire taire tous les opposants et tous les dissidents, les soit-disant « *islamo-gauchistes* ». Depuis les décrets lois de 1936, il y a eu en tout 154 associations dissoutes, ceci en 90 ans d'application. Parmi celles-ci, Emmanuel Macron en a dissous le tiers, 47 exactement, à lui tout seul, en 9 ans à peine.

Nous avons bien affaire à un Pouvoir totalitaire et liberticide. Il faut abroger la loi « *Séparatisme* », c'est une question de survie pour la Démocratie !

Nous pouvons, nous devons faire face pour défendre la Liberté de conscience et cela passe aussi par l'abrogation de la loi « *Debré* » de 1959.
(La *loi Debré*, c'est le financement des écoles privés par l'État).

Ce combat va devenir inséparable de celui pour l'abrogation de la loi « *Séparatisme* », car ces deux lois sont des remises en cause de la Liberté de conscience.

En 1960 le mouvement laïque s'était constitué contre la *loi Debré*, par le mot d'ordre de « *Fonds publics à l'École publique et Fonds privés à l'École privée* ». Ce combat a été mené pendant quelques années puis de fait abandonné. Mais il a resurgi avec force dans l'opinion publique en janvier 2024, réveillé de manière fracassante par les déclarations irresponsables de la ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse Amélie Oudéa Castera. L'urgence d'en finir avec le scandale du financement public de l'enseignement privé est alors devenu une évidence pour tous. En finir avec le fait que chaque année 12 milliards de fonds publics soient versés à l'enseignement privé qui est à 95% catholique. Et si cela concerne tout le monde, cela concerne en premier lieu la classe ouvrière et ses organisations.

C'est pour cela que la Libre Pensée a tout de suite répondu favorablement à la constitution du *Collectif pour la Défense de l'École publique* pour avancer, au-delà des mots et des mots d'ordre, vers un arrêt réel du financement public de l'enseignement privé. Nous avons discuté. Cela regroupe beaucoup de monde, Et la Libre Pensée a rédigé, dans le cadre de ce *Collectif pour la Défense de l'École Publique*, un Plan de sortie en 6 ans, avec 3 propositions de loi, en détail, pour expliquer comment faire glisser 2 millions d'élèves du privé dans le Public et faire passer 140 000 enseignants du privé dans l'enseignement public.

C'est pour cela que, à la suite et en continuité avec le meeting de Paris du 6 décembre qui a rassemblé les organisations syndicales et associatives sur ces 2 revendications, la Libre Pensée propose à l'ensemble du Mouvement laïque de réfléchir à une autre forme d'organisation pour mener ce combat : **une Confédération laïque pour la défense de la liberté de conscience et de la Laïcité**. Ne retenez pas le nom qui peut encore changer, mais retenez l'idée. La constitution d'une **Confédération laïque** serait un outil qui regroupe toutes celles et tous ceux qui veulent concrétiser l'unité pour agir avec un objectif clairement formulé : **l'abrogation des lois anti-laïques Debré de 1959 et « Séparatisme » de 2021, »,** avec corrélativement le retrait immédiat de son appendice de durcissement le projet de loi Nunez.

Nous saisissons l'occasion de ce Premier Mai pour appeler à débattre de cette proposition.

L'œuvre de la commune fut immense. Le Mur des Fédérés appartient au Mouvement ouvrier, pas à ceux qui dénonçaient la Commune de Paris « *comme une criminelle sédition* » L'œuvre de la commune a ouvert le chemin aux peuples du monde.

Si nous sommes là, c'est pour le poursuivre

Ni Dieu ni Maître, à bas la Calotte et Vive la Sociale !

Carole Halbutier

Secrétaire Administrative Nationale de la Libre Pensée